

ACTION URGENTE

RUSSIE/ UKRAINE. UNE INFIRMIÈRE EMPRISONNÉE SE VOIT REFUSER DES SOINS MÉDICAUX

Irina Danilovitch, infirmière et militante des droits humains originaire de la Crimée occupée par la Russie, a été enlevée par les forces de sécurité russes le 29 avril 2022 et détenue au secret jusqu'au 11 mai. Sa santé s'est progressivement détériorée au fil des mois, et elle a entamé une grève de la faim pour protester contre la privation de soins médicaux. Sa vie est en danger.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Tatiana Moskalkova
Haut-Commissaire aux droits de l'homme
Smolensky Boulevard, 19c2
119121 Moscow
Fédération de Russie
Courriel : [Moskalkova@ombudsmanrf.ru](mailto: Moskalkova@ombudsmanrf.ru)
[A.Ovchinnikova@rightsrf.ru](mailto: A.Ovchinnikova@rightsrf.ru)
[A.Scherbakova@rightsrf.ru](mailto: A.Scherbakova@rightsrf.ru)

Madame la Haut-Commissaire,

Je vous écris afin de vous demander de prendre des mesures de soutien en faveur de l'infirmière Irina Danilovitch, injustement incarcérée en Crimée à titre de représailles pour avoir critiqué le système de santé et dénoncé des faits de corruption. Actuellement détenue au centre de détention préventive SIZO-1 à Simferopol, elle observe une grève de la faim depuis le 20 mars pour protester contre le refus de lui prodiguer les soins médicaux dont elle a besoin.

Selon Irina Danilovitch, au cours de sa période de captivité, ses ravisseurs lui ont infligé des actes de torture et des mauvais traitements pour la contraindre à « avouer » une trahison d'État. N'y parvenant pas, ils ont, selon son témoignage, touché à ses effets personnels et y ont caché des explosifs, qui ont été utilisés pour la poursuivre en justice et la condamner en vertu de l'article 222.1(1) du Code pénal russe

Au cours de son procès, le tribunal a manifestement ignoré ses allégations de détention secrète, de torture et de mauvais traitements, et a retenu les éléments de preuve obtenus par des moyens illégaux.

Depuis des mois, Irina Danilovitch se plaint de douleurs aiguës à l'oreille qui ne cessent de s'aggraver, mais se voit refuser les soins dont elle a besoin. Actuellement, elle est toujours détenue de manière arbitraire, les conditions de sa détention s'apparentent à de la torture ou à des traitements inhumains et dégradants, et sa vie est en danger.

Aussi je vous prie de :

- libérer immédiatement Irina Danilovitch, l'acquitter du crime qu'elle n'a pas commis et abandonner les poursuites dont elle fait l'objet pour trahison d'État ;**
- veiller à ce qu'Irina Danilovitch reçoive immédiatement les soins médicaux dont elle a besoin ;**
- faire en sorte que, dans l'attente de sa libération, elle ait accès à des soins adaptés, prodigués dans le respect de la déontologie médicale, notamment des principes de confidentialité, d'autonomie et de consentement éclairé, et qu'elle soit protégée contre toute forme de torture et de mauvais traitements.**

Veuillez agréer, Madame, l'expression de ma haute considération,

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les personnes qui s'opposent à l'occupation russe et à l'annexion illégale de la péninsule de Crimée, ainsi qu'aux violations des droits humains qui y sont commises depuis 2014, sont victimes de persécutions, notamment de harcèlement, d'intimidation, de poursuites pour de fausses accusations et de disparitions forcées. Les observateurs internationaux des droits humains ne peuvent pas se rendre en Crimée et les médias indépendants y sont interdits ou contraints de fermer, l'accès à leurs plateformes en ligne étant bloqué dans la péninsule et en Russie.

Militante des droits civiques et défenseure des droits humains, Irina Danilovitch a dénoncé les défaillances du système de santé en Crimée. Elle s'est exprimée haut et fort et a condamné publiquement les cas de poursuites motivées par des considérations politiques, de disparitions forcées et de détention arbitraire de défenseur-e-s des droits humains et de militant-e-s.

Le 29 avril 2022, Irina Danilovitch a été enlevée à Koktebel, en Crimée, par des membres des forces de sécurité russes. Ni sa famille ni son avocat n'ont eu de nouvelles d'elle jusqu'au 11 mai. Selon son témoignage, elle a été menacée à plusieurs reprises d'être exécutée en secret et a passé la majeure partie de cette période enfermée dans un sous-sol, dans des conditions inhumaines, en subissant actes de torture et mauvais traitements. Son procès, qui a débuté le 22 août 2022 devant le tribunal municipal de Feodosia, a été entaché de graves violations des garanties en matière d'équité. Le 28 décembre 2022, elle a été condamnée à une peine de sept ans de prison assortie d'une amende de 50 000 roubles (environ 600 euros). Elle est toujours soupçonnée de haute trahison.

Au début de son procès, Irina Danilovitch s'est plainte d'une douleur aiguë à l'oreille qui l'empêchait d'assister à la procédure ; elle a sollicité un ajournement, qui lui a été refusé. Son état de santé s'est progressivement détérioré depuis. Elle a été examinée par le personnel paramédical de l'établissement pénitentiaire et s'est vu refuser les soins dont elle avait besoin. Elle a entamé une grève de la faim le 21 mars en guise de protestation.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : Russe, anglais.
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS, ET AVANT LE : 23 mai 2023
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Irina Danilovitch (elle)